

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par ROTEL CHEZ SIG IMAGE, Tech Izarbel, 2 Allée
Théodore Monod 64210 BIDART,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux
de création de branchement électrique aéro souterrain rue du Cheval Noir,

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 25 mai 2023 et pour une durée de 30 jours, une restriction de circulation sera établie rue du Cheval Noir afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 : La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Alternat par feux tricolores manuellement
- Stationnement et dépassement interdits
- Vitesse limitée à 30km

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE.

Article 4 : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 2 mai 2023

F. DUPONT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de ZOUAFQUES' and the date '18-06-07'. The signature is written in a cursive style.

Maire de Zouafques